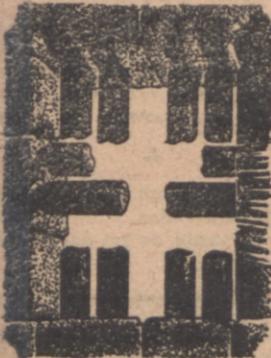


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous allez lire, chères camarades, dans ce numéro de *Voix et Visages*, le compte rendu de notre Assemblée générale du 24 janvier et les rapports financier et moral.

J'espère que vous pardonnerez à une voix qui n'était pas officielle d'ajouter quelques commentaires aux éloquentes propos de notre Présidente, de notre Secrétaire générale et de notre Trésorière.

Nous avons éprouvé, en les écoutant, une assez vive satisfaction. Alors — il faut bien le constater — que l'action des pouvoirs publics pour les déportés a été excessivement restreinte, et que nos camarades hommes n'ont pas toujours réussi à créer une entraide efficace, l'A.D.I.R., après trois ans d'existence, peut porter à son actif des résultats importants. Quand nous les passons en revue : restaurant et hébergement, services social et médical, séjours de convalescence et de repos, vestiaire, atelier, suralimentation, bibliothèque (l'en passe certainement), nous pouvons être légitimement fières.

J'ai éprouvé aussi de grandes consolations en déchiffrant notre budget. Rien n'est plus éloquent que ces chiffres, modestes certes, mais dont les recettes — ô miracle! — parviennent à dépasser les dépenses et avec des frais généraux limités.

Sans doute, rien n'est-il parfait sous le soleil, et le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. est-il le premier à reconnaître ses erreurs et ses carences. Claire Davinroy et Jeanne Sivadon ont pris courageusement l'initiative de confessions publiques. Nous avons, nous, bien le droit de leur dire combien nous admirons leur dévouement désintéressé et combien nous leur en sommes reconnaissantes. J'espère qu'elles l'ont senti le 24 janvier.

Et s'il y a quelques résolutions à prendre, après cette après-midi du 24, je suggère celle-ci : que chacune d'entre nous se sente responsable envers chaque camarade et envers toute l'Association. Il est évidemment plus facile de donner chaque année sa voix à quelques représentantes et d'attendre l'année suivante pour contrôler leur gestion. Mais il serait beaucoup plus efficace de rester en liaison étroite avec les membres du Conseil d'administration, de suggérer, d'approuver ou de critiquer selon les cas. Le bulletin devrait être l'organe de liaison entre les camarades et l'A.D.I.R. Je préfère pour mon saint : nous sommes deux responsables de *Voix et Visages* et prêtons à accueillir avec enthousiasme tout ce que vous voudrez bien nous communiquer ou nous écrire. Que les provinciales, que se plaignent avec quelque raison de leur isolement, se le disent : ce bulletin est avant tout créé pour elles. Nous avons par exemple suggéré plusieurs fois la création, ici, d'une tribune libre. Hélas! chères camarades, nos deux pauvres voix se perdent dans votre silence.

J'ai été frappée, pendant cette dernière Assemblée générale, de l'intérêt que présentent les contacts entre nous toutes. Nous avons en commun le patrimoine de notre combat pour une même cause, l'épreuve et les grandes leçons de notre captivité. En prison, au camp, ou depuis est née une camaraderie qui permet à des femmes de culture, de formation, de convictions, de milieux, bien différents, d'échanger leurs expériences. Pourquoi ne pas poursuivre, dans ce bulletin, le dialogue d'amitié né dans notre grande misère? Pourquoi ne pas nous donner ici, tous les mois, la joie que nous avons une fois par an à nous retrouver?

Car notre amitié subsiste profondément après trois ans. Et c'est encore cela

Suite page 2, 3^e col.

IN MEMORIAM

Mlle MADELEINE DE CHAZELLES

Les quelques mois vécus dans l'entourage de Mlle de Chazelle nous ont laissé le souvenir d'une Sainte, tant de charité parmi tant d'égoïsme, tant de douceur parmi tant de brutalité, si pieuse parmi tant d'incredulites et si simple pour une si grande dame.

Malgré son âge, elle avait plus de soixante ans, elle était très valide, mais elle souffrait plusieurs mois encore après son arrivée des nombreux coups qu'elle avait reçus dans la prison de Clermont-Ferrand.

Au passage à la douche, en arrivant au camp de Ravensbrück, elle avait été rasée. Avec ses traits un peu forts et ses yeux noirs, si vifs, elle avait l'air d'un moine ou d'un curé de campagne, plutôt que d'une femme. Au bloc 22, elle supporta la quarantaine assez bien. Mais où je l'ai mieux connue, et surtout appréciée, c'est au bloc 7. Après avoir été amputée de deux transports, les 27.000 furent séparées en deux groupes, l'un parti au bloc 27 et le notre au 7.

C'était un bloc assez bien tenu, mais où nous arrivions en intruses, on eut beaucoup de difficultés pour loger les quelques soixante-dix Françaises. Nous devions coucher deux par lit, et tout de suite la grande bonté de Mlle de Chazelle s'est manifestée. Nous avions, dans notre groupe, une clochard, arrêtée par erreur à Lyon. Elle était d'une saleté repoussante, pleine de poux et sentant mauvais, car elle s'oubliait au lit; personne ne voulait l'accepter dans son lit. Mlle de Chazelle lui fit une place dans le sien, et comme je couchais juste au-dessus, j'ai vu souvent Mlle de Chazelle sans couverture, car la clochard avait entraîné les deux.

Pendant les longues heures à l'appel où il nous fallait rester debout, immobiles, beaucoup de femmes bavardaient. Mlle de Chazelle ne parlait pas, mais ses lèvres

(Suite page 2, col. 1 et 2)

4 P 4516

« IN MEMORIAM » (Suite et fin)

remuaient toujours, elle disait et redisait son chapelet sur un chapelet de laine tricolore que lui avait fait Mme de Courçon.

Je lui ai entendu dire un jour à notre groupe : « J'offre ma vie à Dieu, pour que vous, qui avez un mari et des enfants, puissiez rentrer. » Elle était de toutes les corvées, pour le pain, pour la soupe, les bidons vides, et comme je disais : « Ce n'est pas à vous de faire cela », en lui montrant les jeunes couchées sous la table, elle me répondait : « Nous devons montrer l'exemple. » Lorsque je me révoltais contre des injustices flagrantes, son infinie bonté trouvait toujours une excuse; je ne suis pas patiente et je ne suis pas meilleure qu'une autre, mais je suis certaine que c'est son exemple et que ce sont les jours vécus avec elle qui m'ont donné, par la suite, dans un transport très dur, le courage de rester bonne jusqu'à la fin.

Etant la plus jeune et la plus vive de notre groupe, à la fin de l'appel, je courrais au bloc pour m'emparer d'un tabouret et, malgré les difficultés, je m'y cramponnais, envers et contre toutes, pour le céder à Mlle de Chazelle et à Mme de Courçon, et je m'installais sur un coin de table, en attendant la soupe de midi. Mlle de Chazelle avait très faim, je n'ai jamais pu, à Ravensbrück, manger la soupe de déshydratés; chaque jour, je lui offrais ma soupe qu'elle n'acceptait qu'après être bien sûre qu'il n'y avait pas dedans une parcelle de pomme de terre que j'aurais pu manger. Et quelle ironie! elle est morte le jour où est arrivé son premier colis.

Comme nous étions *verfugbar*, nous nous étions arrangées pour ne pas travailler. L'après-midi passait vite en intéressantes conversations. Mlle de Chazelle, qui était infirmière à la guerre de 1914, nous en racontait quelques épisodes, ou bien avec Mme de Courçon, « Tante Marie », elles parlaient de leurs relations communes. Bien qu'elle parlât peu d'elle-même, on comprenait tout le bien qu'elle avait dû faire pendant l'autre guerre et on sentait son ardent patriottisme. Au début de mai, la température, assez douce pendant le jour, était glaciale la nuit, et particulièrement le matin à l'appel, surtout au moment où le jour se levait, il était pénible de rester debout sans bouger, dans ce brouillard glacial. On sentait petit à petit que le sang ne circulait plus aussi vite. On avait la sensation d'un engourdissement général. Lorsque nous nous sommes aperçues que Mlle de Chazelle s'était refroidie et qu'elle commençait à avoir de la fièvre, nous avons fait l'impossible pour qu'elle aille au *revier*, tout au moins pour obtenir de l'aspirine; elle n'a pas voulu. Au bout de deux ou trois jours, comme la fièvre montait, notre chef de chambre, Marguerite Flamencourt, qui a été très dévouée pour toutes les malades françaises du bloc 7, se joignit à moi pour la persuader d'aller se faire soigner, malheureusement, elle fut hospitalisée dans un bloc où les malades n'étaient pas aussi bien soignées qu'au grand *revier*. Mésange et moi allions la voir chaque jour, malgré la police qui ne laissait pas approcher des blocs de malades; je lui parlais par la fenêtre. Je la voyais plus mal chaque fois. Je suis allée trouver Yvonne de la Rochefoucault, qui était médecin, pour qu'elle puisse intervenir; elle me répondit qu'il n'y avait rien à faire, qu'elle était perdue.

La veille de sa mort, j'ai pu entrer dans le bloc et approcher de son lit. Elle avait ses cheveux coupés qui com-

NOTRE FOYER

DINERS

La formule du dîner agréable est trouvée.

Celui de l'Assemblée générale a été un succès complet.

Le programme des réjouissances à venir est le suivant, nous vous demandons de venir nombreuses et surtout de vous inscrire aux dates indiquées ci-dessous :

Dîner des 38.000 et 39.000 : le mercredi 17 mars (se faire inscrire avant le 9 mars).

Dîner des N.N. (bloc 32, bloc 24) : le mercredi 21 avril (se faire inscrire avant le 13 avril).

Dîner de Beendorf et des 19.000 : le mercredi 12 mai (se faire inscrire avant le 4 mai).

Dîner des 42.000 et 45.000 : le mercredi 16 juin (se faire inscrire avant le 8 juin).

Dîner des Internés : le mercredi 7 juillet (se faire inscrire avant le 1^{er} juillet).

La Commission de Propagande.

COOPÉRATIVE

Les camarades qui désirent s'affilier à la Coopérative de l'A.D.I.R. sont priées de s'inscrire par correspondance 4, rue Guynemer.

ménageaient à pousser entièrement trempés de sueur, et son visage ruisselant. Mais ses yeux étaient si heureux en me voyant que je ne pensais plus à la policière qui avait relevé mon numéro et menacé du *bunker*. Elle me dit : « J'ai craché du sang tout à l'heure, il n'y a pourtant pas de tuberculeux dans ma famille. » Puis, pensant à moi : « C'est défendu de rentrer dans le bloc, vous allez vous faire punir, ma petite amie. » Je l'assurai que je reviendrais le lendemain, mais le lendemain, elle délirait. On essaya de lui lire sa première lettre, qui venait d'arriver, elle ne l'entendit pas. Le dimanche matin, elle mourut, et toutes les femmes du bloc pleuraient car toutes l'admireraient. La messe que lut Lala ce dimanche fut suivie avec plus de ferveur; beaucoup priaient pour l'âme de Mlle de Chazelle.

A quelques jours de là, des camarades revenaient d'une corvée à la chambre où étaient gardés nos vêtements, dans des poches numérotées. Une d'elles dit : « Vous savez, tous nos vêtements sont là, mais il manque une poche 273. » Je lui dis : « C'était le numéro de Mlle de Chazelle. » Avec son corps qui était passé au four crématoire, il ne restait rien d'elle. Si, car son âme ne nous abandonnait pas.

NOUVELLES DE FRANCE

La Section du Finistère nous prie d'insérer la note suivante :

Un vestiaire ayant été attribué aux sinistrées brestoises, adhérentes de l'A.D.I.R., ces dernières remercient bien vivement leurs camarades de Paris.

**

Nous adressons un pressant appel à toutes nos camarades pour collecter les dons pour la vente de solidarité du printemps.

LA CROIX DE GUERRE

à notre plus jeune camarade

Toutes nos camarades seront heureuses de connaître le magnifique courage de la benjamine de l'A.D.I.R., fille de l'une d'entre nous. Voici le texte de la citation à l'ordre de la Brigade de Michelle Corjon :

Enfant héroïque qui, à l'âge de douze ans, fut arrêtée par la Gestapo en même temps que ses parents. Contrainte d'assister aux tortures infligées à son père par les SS, elle refusa de donner des explications sur l'activité de ses parents. Relâchée à cause de son jeune âge, elle réussit, alors que ses parents étaient emprisonnés, à prévenir les chefs locaux de la Résistance et à détruire des papiers compromettants malgré la présence des SS.

Son courage et son sang-froid doivent être cités en exemple à toute la jeunesse de France.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Suite)

que je voulais écrire aujourd'hui. Nous avons senti cette amitié dans la joie de nous retrouver rue Las-Cases. Nous l'avons sentie davantage encore pendant ce dîner qui nous a réunies nombreuses rue Guynemer, le soir du 24 janvier. Que toutes celles qui ont pris part à la réalisation de ce dîner trouvent ici notre particulière gratitude. Les tables étaient dressées et fleuries comme pour un repas de mariage. Un dîner succulent avait été entièrement apprêté par la maison et servi avec une grande gentillesse. Tout cela créait une très cordiale ambiance d'amitié.

Nous n'en avons que davantage regretté les absentes. Nous ne les avons pas oubliées dans la joie de notre réunion. Une nouvelle année commence pour notre A.D.I.R., avec bien des difficultés encore en perspective. Notre solidarité et notre esprit de camaraderie en triompheront. Nous vous convions toutes, chères camarades, à participer à cet effort, en attendant de nous retrouver rue Las-Cases, rue Guynemer ou ailleurs, à l'Assemblée générale de l'année prochaine.

(à suivre p. 8 2^e col.)

COMPTE RENDU

DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Janvier 1948

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Jeanne Sivadon, entourée de Claire Davinoy, Secrétaire générale, et de Jeanne Julitte, Trésorière.

Notre Présidente salue avec joie les camarades présentes à notre 3^e Assemblée générale. Elle nous dit que notre réunion à nous, privilégiées d'être encore vivantes, n'a de sens que si nous gardons le souvenir de celles qui ne sont pas revenues et elle nous demande d'observer dans leur pensée une minute de recueillement.

Puis Jeanne Sivadon fait en notre nom, à toutes, un rapide examen de conscience. Sans doute, tout n'a pas été fait de ce que nous devions à l'Association, mais beaucoup d'entre nous ont l'excuse d'une vie familiale et professionnelle déjà très absorbantes. Ce qui a été fait pour l'A.D.I.R. l'a été en supplément et notre Présidente veut remercier toutes celles qui ont aidé notre Association.

Elle le fait, plus particulièrement pour toutes celles qui travaillent rue Guynemer et pour Claire Davinoy. Notre Secrétaire générale a été éprouvée par une grave opération, puis par un terrible accident, et elle nous a cependant toujours donné un exemple de courage et de dévouement.

La Présidente s'excuse ensuite du recul de notre Assemblée générale dû à la grève des chemins de fer. Elle nous annonce un goûter avec nos enfants pour le premier dimanche de février et regrette l'impossibilité où a été mise notre Association de distribuer un colis à toutes ses adhérentes comme les années précédentes. Des démarches avaient été faites pour obtenir des colis du Train de l'Amitié, mais ces marchandises sont réservées à certains organismes. Par contre, chaque camarade recevra en cadeau de l'Association un chemisier fait dans notre atelier. Les Parisiennes pourront toucher leur chemisier après Pâques. Des dîners auront lieu plus souvent à notre Foyer.

Jeanne Sivadon demande à ce propos que les inscriptions pour ces dîners soient bien faites dans les délais indiqués. Les retards créent de grosses complications pour les organisatrices. Elle aborde ensuite la question des cotisa-

tions, qui demeurent officiellement à 100 fr., mais avec le souhait que toutes celles qui le peuvent paient 200 fr.

Puis est posée la question des élections. Un tiers des membres du Conseil d'administration a été tiré au sort pour être sortant. Ces membres sont rééligibles. D'autres candidatures sont proposées dont Mmes Javelot, Fournery, Gotschelle, Hellstein, Billiard, Villaine, Delavigne, de Poix.

Enfin la Présidente donne la parole à Claire Davinoy pour le rapport moral.

Rapport Moral

C'est aux camarades de province que je veux tout d'abord m'adresser parce que, l'an passé, nous leur avions promis que nous resserrerions les liens entre la province et Paris par de fréquents voyages. Et il n'en a rien été. Nous nous en excusons et nous leur en disons les raisons.

Nous avons eu, à l'A.D.I.R., une année difficile. Une première fois, absente près de deux mois pour des raisons de santé, je n'ai pu faire tout ce qui avait été projeté. Vous savez que nous sommes très peu nombreuses au secrétariat. L'état de nos finances et le souci que nous avons de réduire au maximum les frais administratifs font que presque toute la tâche repose sur deux personnes : si l'une d'elles vient à manquer, le travail s'en ressent. D'autre part, Elisabeth Dussauze, qui pensait pouvoir voyager, en a été empêchée par une heureuse maternité. Alors que je pensais reprendre la tâche en septembre, un stupide accident de car m'a à nouveau immobilisée pendant deux mois.

Cette première série d'ennuis a été doublée par les démêlés que nous avons eus avec le propriétaire de l'immeuble que nous occupons rue Guynemer. Depuis un an et demi déjà, nous avions tenté d'ouvrir des pourparlers avec M. Figuier, gérant de la Société d'Exploitations Immobilières, dont Sa Sainteté le Pape est un des principaux actionnaires. Nous avons essuyé une fin de non recevoir violente, injurieuse même, à laquelle nous avions fait allusion dans notre rapport de l'an passé. Cela ne nous découragea-

point et après avoir préparé les voies par l'intervention de relations personnelles, nous allions trouver le président du Conseil d'administration qui, avec des fleurs et des sourires, nous opposa la même volonté de ne pas nous avoir comme locataire. Une intervention auprès du Pape n'eut pas plus de résultats.

Je vous rappelle tout ceci pour bien vous montrer que rien n'a été épargné pour obtenir la transformation d'une situation de fait en situation de droit.

En juin dernier, une action judiciaire fut intentée. Trois locataires, munis de baux réguliers consentis par Figuier, demandèrent notre expulsion. Après bien des démarches, des remises, nous obtîmes, après une confrontation des parties, qu'un seul étage, le cinquième serait rendu pour abriter deux des locataires qui nous attaquaient.

Nous avons donc dû nous replier sur quatre étages. Cette mesure qui ne pré-sageait rien du jugement à venir permettait de gagner du temps. Je vous signale en passant que l'avocat de la partie adverse est un de nos camarades déporté, maître Arrighi. Cela était pour nous une surprise douloureuse de voir un déporté plaider contre ses camarades de souffrance. Alors que nous pensions être tranquilles pour quelques mois, le procès fut à nouveau instruit en octobre et une décision du 22 octobre 1947 nous condamne à évacuer deux étages le 30 mars 1948 et les deux autres un an après la signification du jugement, c'est-à-dire le 9 février 1949.

En conséquence, le Conseil d'administration, après examen de la situation, a pensé qu'il était de notre devoir :

A. — De faire porter tous nos efforts sur le relogement de nos camarades, avant la suppression de l'hébergement;

B. — De remanier tous nos services et notre organisation intérieure de manière à ce que la tâche d'entraide, qui est le but de notre Association reste celle pour laquelle porte tous nos efforts. De là, le renforcement de notre Service Social dont Je vous parlerai tout à l'heure;

C. — De réorganiser nos Sections de province afin qu'elles participent plus effectivement à notre vie;

D. — De rendre toujours plus étroit le contact entre toutes nos camarades en maintenant notre Foyer et en lui insufflant une vie nouvelle;

E. — De faire du bulletin un organe plus régulier et plus vivant parce que tourné vers l'avenir;

F. — Enfin, pour conserver le souvenir de celles qui ne sont plus et faire connaître ce qu'a été la déportation féminine, nous avons été habilitées par le ministère à publier le Livre Blanc de la Déportation Féminine. Germaine Tillion a été chargée par la Recherche Scientifique de ce travail.

Voilà, en bref, les décisions auxquelles le Conseil d'administration a dû s'arrêter devant une situation nouvelle. Je vais vous dire maintenant, avec plus de précision, ce que nous avons réalisé cette année et ce que nous entendons réaliser dans l'avenir.

**

SUPPRESSION DU SERVICE D'HEBERGEMENT

Ce n'est pas de sauté de cœur que nous envisageons la suppression de notre Service d'Hébergement.

Depuis notre retour, plus de quatre cent quarante-cinq camarades ont trouvé, rue Guynemer, l'abri qui leur était indispensable. Cette année encore, nous avons totalisé 10.800 journées d'hébergement.

Nous savons les difficultés aux prises desquelles vont se trouver nos camarades lors de la fermeture de ce Service. Celles pour lesquelles nous sommes particulièrement inquiètes, ce sont les jeunes étudiantes, les malades, qui sont seules dans la vie et que nous avons le devoir de protéger. Notre Service Social s'est attaqué à cette tâche difficile de reloger nos camarades. Nous nous sommes mis en rapport, d'une part, avec les services officiels du Relogement qui nous ont promis leur appui, mais nous savons que 91.000 dossiers prioritaires passeront avant nous. D'autre part, nous avons demandé aux « Foyers Féminins » existant à Paris de réserver des places à nos camarades. Enfin, nous faisons un appel pressant à toutes celles qui pourraient mettre une chambre à notre disposition. En tous cas, soyez assurées que nous ferons tous nos efforts pour que nos camarades, logées jusqu'alors rue Guynemer, ne soient point à la rue. Nous ne le permettrons pas.

**

SERVICE SOCIAL

Conserver un Service Social bien organisé, actif, le renforcer même a été le souci de notre Conseil d'administration. Le but de notre Association est avant tout un but d'entraide; c'est la tâche à laquelle nous n'avons, jusqu'à présent,

pas failli... c'est celle que nous devons jusqu'au bout accomplir.

Comme l'an passé et malgré quelques vicissitudes dues au fait que, après le départ de Mme Morax, la maladie de celle qui lui a succédé a quelque peu désorganisé ce Service, nos assistantes sont à la disposition de nos camarades pour les aider.

Pour ne pas vous faire de longs palabres, je vais résumer, dans un tableau assez rapide, les activités multiples de notre Service Social.

1^e Deux mille trois cent vingt-cinq cas ont été examinés par les soins de nos assistantes;

2^e Prêts et dons. — La Trésorière vous a donné quelques chiffres, je voudrais préciser que notre budget spécifiquement d'entraide s'est élevé à : 953.690 fr., se répartissant entre les dons, les colis envoyés, nos Centres de convalescence.

Mais il y a, cette année, un autre aspect du problème : vous savez que les associations ne sont plus habilitées à recevoir des fonds sociaux. C'est l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qui, depuis le mois de juillet, distribue les fonds sociaux. Chaque semaine, à Paris, nous présentons à l'Office les cas de nos camarades qui ont besoin d'être aidées. Depuis juillet, 125.000 fr. ont été distribués par l'intermédiaire de notre Association. Ces 125.000 fr. se répartissent en secours variant de 2.000 à 12.000 fr. Nous n'avons jamais essuyé aucun refus, ce qui prouve le caractère sérieux des cas que nous présentons.

A Paris, nous entretenons avec l'Office les meilleurs rapports, malheureusement, en province, nous ne sommes pas toujours représentées, d'une part, et, d'autre part, les offices de province ont souvent des moyens d'actions réduits. Nous recommandons à nos camarades, lorsqu'elles sollicitent une aide de l'Office, de se munir de leur carte modèle « A » qui est actuellement la seule pièce faisant foi de la qualité de « Déportée Politique ».

Nous signalons à nos camarades de province particulièrement que l'Office peut accorder des prêts agricoles ou industriels pour remonter une ferme et un atelier. Ces prêts peuvent être hypothécaires et s'élever à la somme de : 300.000 fr.

Si vous avez des camarades qui ont besoin d'être aidées, faites-nous parvenir leur dossier, nous le présenterons à la Commission de l'Office.

**

3^e SERVICE MEDICAL

Le Service Médical est toujours à la disposition de nos camarades le vendredi après-midi. Quatre cents consultations ont été données cette année par le docteur Bernard-Pichon et le docteur Noufflard, aidée par Mlle Lehideux. Je

signale à nos camarades que, depuis sa fondation, le docteur Bernard-Pichon, le docteur Noufflard et Mlle Lehideux n'ont cessé d'assurer ce Service bénévolement. Bel exemple de constant dévouement dont nous ne saurions trop les remercier.

**

4^e SURALIMENTATION

Elle est accordée après avis médical. Nous avons actuellement cent quatre inscrites. Ce sont surtout les femmes enceintes, les femmes qui allaitent, qui en bénéficient. Nous adressons régulièrement à nos camarades en sana des colis de suralimentation.

**

5^e VISITES DANS LES HOPITAUX

Elles sont assurées par nos assistantes sociales, mais nous demandons à toutes nos camarades qui le peuvent de nous aider dans cette tâche. Je sais, par expérience propre, combien une visite fait plaisir quand on est malade.

**

6^e VESTIAIRE

Notre vestiaire est alimenté en partie par le travail de l'atelier, et aussi par des dons. Il est, il faut bien le dire, moins bien pourvu. C'est normal d'ailleurs, le problème est moins urgent qu'au retour.

Nous nous sommes cependant efforcées de donner à nos jeunes mamans, et elles sont nombreuses, des layettes. Toutes les naissances dont nous avons été prévenues ont eu droit à un colis. Quatre-vingt-dix-huit en ont ainsi bénéficié. C'est en grande partie grâce à l'aide américaine et aux appuis personnels que nous avons outre-Atlantique que nous avons pu ainsi distribuer : couches, langes et brassières.

Une amie de Jane Sivadon nous a avisé qu'elle nous en envoyait cent cinquante kilos. Dix kilos nous sout déjà parvenus, le reste suivra.

**

7^e CONVALESCENCE

Le problème de la convalescence est moins urgent que l'an passé, bien que cependant encore actuel. Nous n'avons plus, hélas ! de maisons en Suisse, la dernière : notre Sana de Montana, a été fermée le 30 mars 1947. Les camarades qui avaient encore besoin de soins, après accords avec le Don suisse, ont été dirigées sur Leysin et Davos. Il est évidemment bien dommage que nous n'ayons plus de fonds suisses. Remercions encore tous nos amis suisses de ce qu'ils ont fait pendant plus de deux ans et, en particulier, Mme Sutter-Morax qui s'est dépensée sans compter et auprès de laquelle nous trouvons encore de l'aide chaque fois que nous en avons besoin.

Pour nos camarades fatiguées, nous avons réouvert cette années le Centre de la Ravoire qui, de juin à octobre, a accueilli vingt-cinq de nos camarades.

Nous disposons, d'autre part, durant toute l'année, de places en forêt Noire. Pour 125 fr., nos camarades trouvent à Montjoie un hôtel particulièrement confortable et une nourriture substantielle. Quarante de nos camarades ont, entre juin et octobre, bénéficié de ce séjour. Parfois, leurs maris les ont accompagnées.

D'autre part, trois voyages en Scandinavie ont eu lieu cette année. Un en Suède, deux au Danemark. En février dernier, vingt camarades ont été invitées pour un séjour en Suède d'un mois. Durant les vacances, trente camarades ont été reçues par la Croix-Rouge danoise, au château de Gurrehus.

Chacun de ces convois vers la Scandinavie a été accompagné par un membre du Conseil d'administration qui représentait l'A.D.I.R. auprès des personnalités scandinaves. Nos camarades de province ont été invitées à désigner elles-mêmes les participantes de leur région, la moitié des places leur était réservée. Malheureusement, le voyage vers la Suède et le premier convoi pour le Danemark avaient lieu en période de travail, ce qui a empêché quelques-unes de s'absenter de Paris. Nous avions espéré que nos amis suédois réitéreraient, cette année, leur invitation, mais il paraît que la crise qui sévit aussi bien dans les pays scandinaves qu'en France ne permet plus un tel geste.

Voilà donc quelle a été l'activité du Service Social, il faut d'ailleurs y ajouter les services annexes qui sont : le Restaurant et l'Atelier.

**

8° RESTAURANT

Notre restaurant a servi : 19.916 repas au prix de : 35 fr. le déjeuner et 30 fr. le dîner. L'augmentation de 5 fr. sur l'an passé a été décidée en juillet dernier. Vous vous doutez bien que ce prix, *bien que nous puissions dans nos réserves pour donner à nos camarades un repas substantiel, ne couvre pas nos dépenses.*

**

9° L'ATELIER DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE, créé par Mme Delmas, est toujours, sous la direction de Mme Laferrière et de Mlle Robert, un organisme bien vivant. Son effectif a été toute l'année de vingt-cinq à vingt-huit ouvrières. Neuf d'entre elles ont repris un métier. Mais, même pour celles qui n'ont pas persévéré dans la profession de couturière, leur passage à l'atelier a toujours été fort utile, car, à côté de la rééducation professionnelle proprement dite, qui reste évidemment le but principal, nous cherchons aussi à rendre service à des camarades qui sont dans une situation difficile, due, la plupart du temps, à un mauvais état de santé. Nous les aidons à sortir de peine par leurs propres moyens en leur fournissant un travail à leur portée.

Durant l'année écoulée : 3.822 pièces de vêtements ont été confectionnées, en grande augmentation sur l'an passé.

Je vous ai dit que l'atelier alimentait notre vestiaire. 713 pièces ont été remises à l'A.D.I.R., se répartissant en : chemisiers, blouses de ménage, chemises de nuit, brassières, tabliers et pyjamas d'enfants, etc.

L'atelier a apporté et apportera une contribution importante à notre vente de solidarité. Enfin, Janette vous l'a dit, le chemisier qui sera offert à toutes nos adhérentes est confectionné par l'atelier avec des tissus du Don suisse.

**

RELATIONS AVEC LA PROVINCE

Nos camarades de province se plaignent parfois d'être traitées en parentes pauvres. Des circonstances malheureuses, je m'en suis excusée, ont joué cette année. Mais il y a surtout le fait que, en province, par suite de l'éloignement, de la pénurie de transport, le regroupement est difficile. Nous avons soumis ce matin, à nos camarades de province, un plan concret de réorganisation sur les bases suivantes :

« Dans chaque département, une correspondante qui soit effectivement la déléguée sociale de l'A.D.I.R., qui se charge de la distribution de la suralimentation, qui nous signale les cas difficiles, qui, en un mot, fasse la liaison.

« Dans les régions où les camarades sont plus nombreuses, un bureau est constitué, qui doit avoir sa représentation à l'Office. »

La région de Nice nous a donné, cette année, bien des ennuis, nous avons dû supprimer la Section de Nice qui distribuait des cartes non conformes à celles de Paris, non soumises à la Commission de Criblage. Une de nos camarades va s'efforcer de regrouper les éléments de Nice appartenant vraiment à la Résistance. Par contre, d'autres Sections sont bien vivantes, je signale, en passant, l'exemple de Bordeaux qui, sur l'impulsion d'Irène Tersa, a organisé une kermesse, qui, régulièrement, réunit ses adhérentes pour un goûter sympathique. Je rappelle d'ailleurs que chaque fois qu'une déléguée de province nous a demandé de l'aide pour l'organisation de ses réunions, nous avons envoyé les colis nécessaires, le vestiaire demandé, notamment à Brest, après la catastrophe qui a dévasté cette ville.

Enfin, Alice Monnier est chargée désormais de la liaison entre Paris et la province. Elle nous apportera régulièrement vos suggestions et ainsi, cette année, nous réalisera, je l'espère, un programme vraiment constructif.

**

FOYER DE PARIS

Malgré les difficultés avec notre propriétaire, nous entendons conserver notre

Foyer, le rendre plus vivant. Nous voudrions tout d'abord :

a) rendre plus attrayant le thé du lundi, où toujours de nombreuses camarades viennent pour se rencontrer et bavarder en empruntant des livres à notre bibliothèque bien fournie. Rendons grâce, au passage, à nos bibliothécaires dévouées;

b) nous entendons reprendre la tradition (peu âgée, il est vrai) des dîners mensuels. Faites-nous, à ce propos, vos suggestions par écrit. Le prochain dîner sera le dîner des 35.000. Il aura lieu le mercredi 18 février. Faites-vous inscrire avant le 19, et lisez attentivement les annonces qui vous informeront de ces réjouissances;

c) de temps à autre, une soirée réunira les camarades pour une conférence, un peu de musique ou de variété. Déjà, d'ailleurs, les camarades qui habitent rue Guynemer ont donné plus de vie à notre Foyer en fêtant trois de nos camarades catherinettes, en recevant quelques soldats blessés d'Indochine sans famille. Notre Foyer est ouvert à toutes, il est à votre disposition pour organiser des réceptions. Venez-y nombreuses (baptêmes Pinson, mariage Canpi);

d) enfin, nous voulons améliorer notre restaurant. Nous voudrions le rendre plus accueillant afin que nos camarades viennent nombreuses profiter des avantages qu'il offre. Déjà, nous avons pu, grâce à la générosité de Miss Kemp, renouveler notre matériel. De jolies assiettes, des chaises, des rideaux, ont donné à notre salle à manger un aspect plus riant. Nous avons regretté, cette année, le départ de Mme Draeger, qui, durant des mois, nous a consacré tout son temps avec un dévouement sans pareil. Sa présence nous était précieuse, elle le sait, et elle sait combien, après l'épreuve cruelle qui l'a atteinte, nous serons heureuses de la revoir.

*

BULLETIN

Le Bulletin pour lequel, d'ailleurs, nous recevons bien souvent des lettres très amicales de camarades, doit devenir plus vivant encore. Nous nous efforcerons qu'il paraisse régulièrement cette année. Nous espérons que la malchance de l'an passé ne continuera pas. Nous voulons qu'il soit l'expression de la pensée de nos camarades et nous vous demandons d'y collaborer. L'expérience que nous avons vécue peut et doit servir. En quoi notre passage dans les camps a-t-il modifié notre vue sur le monde, influé sur notre profession, etc.? Tels sont les problèmes que nous voulons étudier.

Ecrivez-nous, envoyez-nous aussi des *In Memoriam* pour préserver de l'oubli nos camarades.

**

LIVRE BLANC

Le Livre Blanc sur l'histoire de l'internement et de la déportation féminine a été institué par décret ministériel en octobre 1945. A la suite d'un accord entre le ministère des Anciens Combattants et l'A.D.I.R. et après consultation du Centre National de la Recherche Scientifique, la documentation, rédaction et publication du Livre Blanc a été confiée à Germaine Tillion, ethnologue, appartenant à la Recherche Scientifique. Cette publication sera faite en accord avec le ministère des Anciens Combattants et notre Association dans le cadre prévu par le décret ministériel de 1945.

Germaine Tillion dispose, comme point de départ, de quatre séries de documents.

1^e Une liste copiée clandestinement par des prisonnières travaillant à l'Arbeitsensatz. Cette liste a été confiée par Marie-Claude Vaillant-Couturier à Germaine Tillion au moment de la Libération des Françaises par les Suédois (23 avril 1945). Cette liste représente théoriquement la totalité des Françaises déportées au camp de Ravensbrück. Mais, dans la pratique, elle a été copiée très hâtivement sur des listes où les noms viennent par ordre d'arrivée au camp et où la nationalité n'est pas mentionnée, ce qui fait que de très nombreuses Françaises, en particulier, Alsaciennes et Lorraines, ont été omises. Il y a également de nombreuses erreurs de graphie.

2^e Une liste originale volée aux Allemands par la doctoresse tchèque Zdenka Nedvedova et confiée par celle-ci à Mlle Tillion (Hambourg, janvier 1947). Cette liste ne comporte que deux transports français, mais ce sont les deux plus importants : 27.000 et 35.000. Elle a l'avantage d'être un original et, par conséquent, de ne comporter aucune omission.

3^e Le ministère des Anciens Combattants possède les listes au départ de France de femmes et d'enfants déportés pour des raisons raciales et presque tous exterminés.

4^e Mlle G. Tillion a constitué un index des transports avec les noms et adresses de plusieurs survivantes de chacun de ces transports.

Le premier travail est d'établir mécanographiquement une liste unique :

1^e par ordre alphabétique;

2^e par ordre d'arrivée au camp de Ravensbrück;

3^e par kommandos.

La deuxième étape du travail sera alors de confronter les listes d'adresses que possèdent nos Associations et la liste alphabétique et de constituer une liste qui sera presque complète des déportées françaises vivantes.

Les Associations de Déportées sont, en effet, à l'heure actuelle, en mesure de désigner, pour chaque transport, et pour chaque kommando, un petit groupe de

femmes dont l'honorabilité n'est discutée par personne. Ainsi, nous pourrons alors préciser avec des sources d'information absolument indiscutables, à la fois l'histoire collective de chaque groupe de Françaises, et le sort individuel des femmes qui ont appartenu à ces groupes. Et c'est seulement avec ce double bilan qu'on pourra établir un travail historique sérieux.

*

Voilà quelle a été la vie de notre Association cette année. Nous avons regroupé la presque totalité des déportées de la Résistance. Nous comprenons, en effet, six cent quarante-cinq adhérentes de plus. Quelques cartes sont encore en souffrance, par la faute même de nos camarades. La Commission de Criblage demande des justificatifs des états de service, des signatures de marraines. Lorsque ceci manque, nous écrivons et nous attendons les réponses. Que nos camarades négligentes ne se plaignent pas de leur propre négligence.

Il y a eu, à ce bilan, sans doute, des lacunes et des erreurs, nous le savons. J'ai d'ailleurs une motion de camarades que je lirai tout à l'heure. Ainsi, on nous demande parfois des conseils juridiques. Nous n'avons pas, à proprement parler, de « Service Juridique », nous dirigeons nos camarades vers M^e Thomas Mirande et Odette Moreau, qui sont toujours à leur disposition.

Mais je signale que nous avons protesté contre l'attribution de la solde de captivité établie forfaitairement sur la base de : 14.400 fr. par an. Un dossier comprenant tous les éléments d'information et signalant l'injustice commise surtout vis-à-vis des ayants droit pour l'attribution de la pension a été constitué. Notre Association, vous le voyez, ne fait pas de bruit dans les grandes manifestations, mais elle sait agir efficacement.

Quels sont maintenant nos projets ?

Projet immédiat d'une Vente de Solidarité pour alimenter notre trésorerie et, pour cela, nous faisons un pressant appel à toutes pour collecter les dons.

Projet d'un Insigne. Dominique Olivier nous a soumis deux projets qui sont à l'étude.

Projet d'un Annuaire, réclamé surtout pour la province, qui contiendrait : nom, adresse, numéro de transport, profession et qui pourrait être utile à toutes en signalant les camarades commerçantes notamment.

Enfin, nous envisageons la création d'un service d'achats en commun d'une Coopérative où nous pourrions vendre à bon compte des produits difficiles à trouver. Nous pourrions ici faire appel à nos camarades de province pour qu'elles nous aident.

Mais la tâche est lourde, c'est pourquoi nous demandons à toutes celles qui

le peuvent de nous aider effectivement. Nous entendons reprendre le principe des Commissions d'Etude et de Travail créées en 1945 qui ont vécu « ce que vivent les roses »... parce que la plupart de nos camarades étaient encore trop fatiguées pour y participer activement.

Nous vous proposons une Commission de Propagande qui suscitera des projets pour faire connaître l'A.D.I.R., qui s'occupera des fêtes, de la vente, etc.;

Une Commission du Souvenir destinée à préserver de l'oubli les camarades morts, à s'intéresser aux manifestations, à en susciter ;

Une Commission des Achats ;

Une Commission de Financement.

Que toutes celles, qui ont le désir et la possibilité de travailler pour leurs camarades, s'inscrivent dans ces Commissions, mais qu'ensuite, après s'être inscrites, elle y viennent régulièrement.

Nous vous le répétons, la tâche est lourde. Il y a beaucoup à faire. Et plus encore aujourd'hui dans un monde qui a tant de mal à retrouver son équilibre.

C'est pourquoi nous avons le devoir que l'A.D.I.R. vive parce que nous avons encore, toutes groupées, notre mot à dire.

Jeanne Juliette lit le rapport financier.

*

Rapport Financier

CHÈRES CAMARADES,

En admettant qu'un acte répété deux fois constitue une habitude, je vous dirai que nous avons pris « l'habitude » de commencer l'année financière de l'A.D.I.R. le 1^{er} novembre de chaque année. L'année dont je viens vous rendre compte a donc commencé le 1^{er} novembre 1946 et a été close le 31 octobre 1947. Quand je vous parlerai de l'état actuel de nos finances, il s'agira donc de l'état d'il y a trois mois. Vous savez déjà que c'est tout à fait involontairement que nous avons été obligées à ce retard.

Je ne doute pas d'ailleurs que vous nous en excuserez en apprenant que l'année qui vient de s'écouler a été — au point de vue financier bien entendu — une bonne année, et si j'avais un vœu à formuler au seuil de celle qui commence, c'est qu'elle soit, ainsi que les suivantes, aussi satisfaisante.

L'année 1946-1947 avait débuté, ainsi que je vous l'avais dit l'année dernière, avec un peu plus d'un million en caisse, ce qui était bien peu pour couvrir une année — mais aussi avec de grands espoirs : espoir de ce que rapporterait la vente de charité dont les comptes n'étaient pas achevés, espoir de dons et cotisations, et enfin espoir — celui-là tout petit — de subventions.

Je dois dire que, sauf ce dernier, sur lequel on comptait vraiment peu, tous nos espoirs ont été réalisés au-delà de toute attente. La Vente — avec un grand

V — eh bien! c'est ce qui nous a permis de vivre, tout simplement, et, je tiens à le dire en passant, ce succès financier pour nous n'a pas été une corvée pour les acheteurs, comme cela arrive quelquefois, car on nous demande à chaque instant si une autre Vente ne va pas avoir lieu bientôt! En tant que trésorière, je le souhaite très vivement.

D'autre part, je tiens à vous remercier toutes pour la ponctualité avec laquelle vous avez versé vos cotisations et non seulement vos cotisations mais souvent un petit supplément.

Voici maintenant, comme d'habitude, le relevé de nos recettes et de nos dépenses :

Il convient d'ajouter, au détail de nos Avoirs et Rentrées en argent, notre Avoir en Matériel, et les Dons en nature que nous avons reçus, en particulier un don d'une valeur de 65.000 fr. en matériel pour l'amélioration de l'installation de la salle à manger : tables, chaises, toiles cirées, rideaux, assiettes, verres, etc. (Miss Kemf).

Outre ce matériel, nous possédons de la literie, draps et couvertures, toute l'installation de la cuisine et ses ustensiles, et enfin un appareil de radioscopie; l'ensemble est très difficile à évaluer mais peut être estimé à plus de un million.

Quels sont les prévisions pour l'année qui s'ouvre? Comme l'année dernière, nous avons deux espoirs de recette : l'un est l'espérance d'une subvention du gouvernement (ministère des Anciens Combattants), elle nous a été promise malgré la suppression officielle de toutes subventions à la suite d'une inspection de la comptabilité, qui a absolument émerveillé les inspecteurs.

Annick JULITTE.

ADHÉSIONS

Nous prions instamment les adhérentes qui connaîtraient des camarades désireuses de faire partie de notre Amicale, de leur donner tous les renseignements utiles et de nous les signaler.

Certaines, en effet, sont ou trop timides, ou ignorantes de leurs droits parce qu'elles résident en un lieu écarté; nous n'avons pas d'autre moyen de les atteindre. C'est un devoir de solidarité pour chacune.

Toutes les camarades qui n'ont pas encore leur carte de membre actif doivent vérifier si elles ont bien :

- 1° rempli un bulletin d'adhésion;
- 2° adressé deux photos.

Le passage au service social n'implique pas nécessairement l'adhésion à L.A.D.I.R. comme certaines de nos camarades le pensaient.

SITUATION FINANCIÈRE

du 1^{er} Novembre 1946 au 30 Octobre 1947

1^o RECETTES

Reliquat de l'exercice précédent.....	Fr.	1.009.099	>
Vente de solidarité (frais déduits).....		3.713.142	>
Subvention		150.000	>
Dons en argent		183.870	>
Cotisations		85.100	>
Remboursements divers		487.720	>
Total des recettes		5.628.931	>

2^o DEPENSES

A. — SOCIALES :

Prêts et dons		148.850	>
Personnel social et frais pour assistantes sociales.....		204.773	>
Frais de voyage		18.000	>
Frais colis (vestiaire et suralimentation)		119.900	>

Centre de repos :

Main-d'œuvre, loyer, frais divers, ravitaillement	Fr.	115.000	>
Personnel		34.580	>

Atelier :

Tissus		37.687	>
Loyer (local 1/16 ^e)		12.125	>
Entretien, chauffage, éclairage (1/5 ^e)		103.710	>

Cantine :

Ravitaillement, frais divers		709.069	>
Entretien, chauffage, éclairage (2/5 ^e)		207.420	>
Personnel		443.719	>
Loyer (1/4)		50.500	>

Total

A déduire : participation à la cantine		471.355	>
		939.353	> (1)

Hébergement :

Entretien, chauffage (1/5 ^e)		103.710	>
Personnel		115.810	>
Loyer (2/4 - 1/16 ^e)		88.875	>

Total

A déduire : participation		200.580	>
		107.815	>

B. — AUTRES DEPENSES :

Livre Blanc (local 1/16 ^e)		12.125	>
Secrétaire (et fournitures de bureau)		64.479	>
Don de	Fr.	76.604	>

Journal :

Imprimeur	Fr.	42.170	>
Timbres (environ)		10.000	>

Administration :

Frais divers		203.544	>
Personnel		268.133	>
Local (1/4 - 1/16 ^e)		48.375	>
Entretien, chauffage, éclairage (1/5 ^e)		103.710	>

Assurances sociales :

356.577 fr. — 102.531 fr. pour la part qui nous incombe	Fr.	254.046	>
---	-----	---------	---

Total des dépenses

2.848.375 >

DIFFERENCE :

Recettes	Fr.	5.628.931	>
Dépenses		2.848.375	>
Reliquat		2.780.556	>

(1) 19.916 repas. Ce chiffre est énorme, mais je pense que c'est notre forme d'œuvre sociale la plus efficace.

(2) Remarquez que ce chiffre est très inférieur à celui de l'année dernière.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance :

— Du Pinsonnet Gérard, fils de Pinsonnette et de L. Peeters;

— Gilbert Turck, architecte-voyer de la ville de Paris, commandant de réserve, et Mme, née Solange Crista, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Gérard.

MARIAGES

Nous sommes heureuses d'apprendre le mariage de :

— Yvette Brigouleix avec M. Boury;

— Andrée Bru, habitant la Sarthe, avec M. Roger Dumas;

— Jeanne Dessaux avec M. Clément Magne;

— Evelyne Devaux, Croix de Guerre, K.M.C., avec M. Jean Mercier;

— Maria Desbois avec M. Maurice Plet.

DECES

Nous avons le regret d'annoncer la mort de :

— Victoria Demandrille, de Béthune, décédée en novembre 1947;

— Mme Raymonde Naurois, à Aulnay-aux-Planches, vient de perdre sa fille de vingt ans, mariée il y a un an à un résistant, à la suite de la naissance d'un bébé.

RECHERCHES

On demande des renseignements sur la mort de Mme Manon, décédée selon certaines au camp de jeunesse à Ravensbrück. Sa fille vient de recevoir un avis de décès provenant du camp de Bergen.

(De la part de Suzanne Fourney.)

**

On recherche Mme Marthe Beau, épouse Mardaga, déportée au camp de Ravensbrück. Prière de donner les renseignements boulevard Mistral, Perpignan.

**

On demande des renseignements sur Mme Virginie Vachou, née le 2 février 1886, à Lyon, arrêtée le 17 juillet 1944. Déportée à Ravensbrück, D.C.R. le 28 décembre 1944. Ecrire à Mme O. Brien, 9, rue Gustave-Courbet, Paris (16^e).

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Suite et fin)

A la suite des rapports financier et moral, deux propositions sont faites par des camarades.

On demande d'abord que soit créée une commission de Contrôle de trois personnes n'appartenant pas au Conseil d'administration pour examiner les recettes et les dépenses de l'Association.

Puis une autre motion exprime le voeu que les offres faites pour aider matériellement et moralement les membres de l'A.D.I.R. soient portées à la connaissance des adhérentes, par exemple, par le journal.

Cette dernière motion est adoptée à mains levées.

Quelques camarades demandent successivement la parole pour exposer des plaintes ou des griefs envers l'A.D.I.R., et réclamer une plus stricte épuration des membres.

La question la plus importante est posée par Hélène Roussel qui demande des explications sur le départ de Marcelle Villaine, gestionnaire de notre maison de la rue Guynemer. Après avoir rendu hommage au dévouement de Marcelle Villaine et regretté son départ, Hélène Roussel pense que le Conseil d'Administration se doit de rendre compte des raisons de sa décision à l'Assemblée générale.

La Présidente répond à cette demande que le départ de Mme Villaine a des raisons personnelles et que le Conseil d'Administration en a pris la responsabilité, mais que cette question ne peut être débattue en public. Par contre, toutes les explications seront données en privé à chacun des membres qui en fera la demande.

Comme des camarades insistent, la Présidente déclare, au nom du Conseil d'Administration, que la décision de ne pas débattre le départ de Marcelle Villaine en public est maintenue, et pose la question de confiance envers le Conseil.

Pour marquer l'estime conservée par l'Association à Marcelle Villaine, il est proposé de l'inscrire comme candidate au Conseil d'administration.

Les résultats du vote pour le Conseil ne seront donnés que le soir au dîner. La séance est levée à 18 heures.

**

Résultats des Elections Partielles du Conseil d'Administration

Déportées

Anthonioz de Gaulle	587	voix (élue)
Davinroy Claire	532	— (élue)
La Jeunesse Hélène	450	— (élue)
Villaine Marcelle	278	— (élue)
Gœtschelle Catherine	222	—
De Poix	85	—
Fournery Suzanne	62	—
Javelot Françoise	43	—
Hellstein	34	—
Billiard Marguerite	30	—
Delavigne	17	—
Féry	1	—
Soucelier	1	—

Internées

Julitte Jeanne	593	voix (élue)
Waeles Jeanne	435	— (élue)
De Lubersac	94	—
Ferrière Gabrielle	46	—
Maspéro	4	—

OFFRE D'EMPLOI

Il est offert par l'œuvre des « Détresses cachées » du travail de tricot à domicile. S'adresser à Mme Louis Piettre, 5, rue de Valois, Paris (1^e).

Etudiante désire donner des leçons à des débutants ou garder des enfants l'après-midi.

S'adresser : 4, rue Guynemer.

Jeune femme possédant une machine à écrire demande secrétariat (1/2 journée) à domicile ou copie de manuscrits.

S'adresser : Mme Bicharzon, 32, Boul. Péreire. Tél. Wag. 95-38.

“ Blanche et Denyse ”, 20, rue de Wattignies, Paris-12^e.

Magasin des tissus et nouveautés de notre camarade Blanchette Féron.

Corsets sur mesures.

Adrienne God'roy, dite « Dina », 5, Av. de Taillebourg, Paris-11^e.

Métro Nation.

Madame Henri (Ravensbrück, N° 35-407) fait savoir à ses amies qu'elle reprend la direction de son Café-Restaurant : 40, rue Taine Paris-12^e. Méro (Daumesnil). - Tél. Did. 42 17.

Fermé le samedi.

Madame Simone-Michelle (Michèle Matricule 62.910) 211, rue Saint-Honoré soigne corps, visages, cheveux.

Le Salon de Coiffure ouvert tous les jours sauf lundi. Prix spéciaux à toutes les camarades.

Tél. Opéra 02-30. - Métro Tuilleries.

“ Aux Roses de France ”, 194, rue Lafayette, Paris 10^e. Tél. Nord 32 05. — Maison Anfrée Donjon.

Décoration de tables et appartements. Corbeilles de tous styles, couronnes de fleurs naturelles et artificielles, perles et céramiques. Expédi. province et étranger.

Le Gérant responsable : C. DAVINROY

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinale, Paris-6^e.